

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le



ID: 001-210101739-20250923-2025\_159\_DEC-DE

## DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Remplacement extincteurs de plus de 10 ans / Société DUMONT

SÉCURITÉ / Attribution (1.1)

Service: Pôle opérationnel (SC - SD)

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

**VU** l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

**VU** le Code de la commande publique.

vu le budget 2025,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de lancer une demande de devis pour le remplacement des extincteurs de plus de 10 ans,

**CONSIDÉRANT** qu'un devis a été demandé à la société DUMONT SÉCURITÉ ; que l'analyse du devis a été réalisée par les services techniques, qui proposent de retenir l'offre de l'entreprise DUMONT SÉCURITÉ, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 5 699.16 € HT, soit 6 838.99 € TTC,

## DÉCIDE

- **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise DUMONT SÉCURITÉ, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 5 699.16 € HT, soit 6 838.99 € TTC, concernant le remplacement des extincteurs de plus <u>de</u> 10 ans,
- DE SIGNER le dit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme.

Fait à Gex, le 28 septembre 2025.

Le Maire,

Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 24 septembre 2025, publiée en ligne sur le site internet de la Ville le 24 septembre 2025.

